

## La Cour Régionale des Comptes sévère pour le Parc du Vercors

*La diminution prévisible de ses financements risque de le contraindre à des choix douloureux*

La Cour Régionale des Comptes vient de rendre un rapport sur les finances du Parc Régional du Vercors qui comporte des critiques sévères concernant principalement les modalités de la comptabilité du Parc.

Celui-ci, rappelons-le, englobe quelques-unes des communes de notre région dans la partie haute de la vallée de la Gervanne, sans parler bien sûr, d'une part notable du Diois.

Beaucoup de critiques des inspecteurs de la cour concernent des points d'une haute technicité qui rendent la lecture de leur rapport particulièrement ardue. Cependant, on relèvera dans leurs propos des défauts dans l'amortissement des biens possédés par le Parc. Les prévisions en recettes et en dépenses sont jugées "peu fiables". La capacité d'autofinancement du parc pour les investissements a spectaculairement chuté de 100% entre 2004 et 2009. L'endettement a pu fortement croître dans certains exercices.

Mais l'investissement représentant une part mineure de la mission du Parc, c'est plutôt du côté du fonctionnement que se sont attardés les inspecteurs. Le Parc qui est massivement sub-



ventionné par des collectivités territoriales, tout particulièrement la Région Rhône-Alpes, subventionne à son tour des associations, comme l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP) qui sont assez largement son bras armé dans le domaine particulier. La Cour Régionale des Comptes est critique sur le flou des relations entre les deux structures. On lit, par exemple: "Le suivi comptable des missions est peu explicite (...). Le suivi des actions est très abscons; aucun historique sur l'évaluation des actions débutées antérieurement (...). La subvention annuelle de fonctionnement qui fait l'objet de constantes réévaluations n'est justifiée ni dans son contenu, ni dans les raisons de son augmentation. (...) Depuis 1996, l'APAP n'a rendu aucun compte financier de l'utilisation des fonds alloués (...)." La Cour constate que certains fonds n'étant pas utilisés par l'APAP, le parc n'a pas réduit ses versements, mais

l'APAP les utilise comme fonds de roulement ou en prévision des mauvais jours...

### RÉMUNÉRATIONS

Le même flou semble recouvrir les relations du Parc avec Vercors Initiation Environnement, aussi connu mystérieusement sous le sigle CPIE. "La nature du contrat passé entre le CPIE et le Parc, écrivent les enquêteurs, est imprécise. Il ne s'agit en fait pour le Parc que de verser annuellement à l'association une subvention de fonctionnement actualisable dont la contrepartie fournie par l'association manque de précision (...)."

Il y a 47 agents au Parc dont beaucoup de contractuels ce qui fait un peu tiquer la chambre qui estime que le recours aux contractuels ne peut se faire que lorsqu'il n'y a pas de fonctionnaires territoriaux compétents susceptibles de remplir la mission concernée. Ceci a donné lieu, à l'occasion, à des rémunérations plus généreuses que celles qui auraient été attri-

buées à des fonctionnaires du rang prévu dans la fonction publique territoriale à un poste de ce type ce qui, sous la plume des enquêteurs, devient un joli euphémisme: "la gestion du personnel du parc fait ressortir la forte proportion d'agents non titulaires, rétribués dans des conditions parfois manifestement décalées de leur qualification et expérience". Le choix du mot "décalé" est ici évidemment plein de saveur. Saveur que l'on retrouve lorsque les enquêteurs de la cour trouvent une "certaine distorsion" dans la situation financière du directeur du parc par rapport à ce que serait "la situation d'un agent statutaire amené à exercer des fonctions analogues." Le directeur du parc était rémunéré en 2009 74 558 euros, hors charges patronales.

### COUPER

Ainsi qu'il est d'usage, le Parc a pu répondre aux observations de la Chambre et, sur ce point spécifique, il rappelle que l'actuel directeur occupe un

poste hautement qualifié et que le directeur en place a fait suite à quatre directeurs successifs, en peu de temps avant 1998, qui avaient laissé le parc en mauvais état, ce que celui-ci a su redresser. Mais surtout, le parc répond au rapport de la Cour par un autre de la Direction des Finances publiques du ministère des finances de mai 2011 qui décrivait la situation financière du parc comme bonne. Il est à noter que les deux rapports ne sont pas si antagonistes dans la mesure où ils ne parlent pas de la même chose. Le premier concerne la comptabilité du parc dans son sens le plus étroit alors que le second parle de la situation économique plus générale de l'institution. Pour résumer un peu rudement les conclusions du premier, il estime qu'il y a de l'ordre à remettre dans la comptabilité du parc et dans les rapports avec certaines associations qui lui sont proches. Le rapport de la direction des finances publiques lui pose une excellente question: "La plus grosse inquiétude concerne les marges de manoeuvre à venir. En effet, il apparaît, compte-tenu des évolutions réglementaires, des contraintes liées aux financeurs, de l'augmentation continue des marges incompressibles, que le syndicat mixte arrive à un tournant stratégique. Ne pouvant véritablement espérer une croissance de ses recettes, du fait de sa dépendance vis-à-vis de la Région, la seule amélioration possible consistera à rendre des arbitrages sur des dépenses importantes où il existe un pouvoir de décision interne."

En clair, il n'y a plus de sou. Il va donc falloir couper. Toute la question est de savoir où.

*Jacques Mouriquand*

#### TOUT POUR LA PISCINE

**Dès maintenant, consultez-nous pour nos :**

**FORFAITS HIVERNAGE 2011**

**FORFAITS DÉMARRAGE 2012**

**... et pour tous VOS PROJETS de construction 2012 !**



**Tél. 04.75.25.99.50**  
Z.A. La Condamine - AGUSTE/SYE